



EXTRAIT DE DÉCISIONS IMPORTANTES Comité Directeur National d'Octobre 2024

Préconisations fédérales en cas de remontées anormales, en plongée avec un ordinateur

Nécessité d'actualiser nos procédures en remplaçant celles de la vénérable table MN90, en cas de remontées anormales vu l'utilisation presque exclusive des ordinateurs en plongée, dont les algorithmes n'incluent pas toujours de procédure en phase avec la physiologie sur ces cas non conformes.

Lire l'article dans le Subaqua de novembre-décembre.

- **En cas de vitesse de remontée trop rapide** : Cas d'une remontée dépassant une vitesse de 15m/mn entre 30m et la surface, sur une distance de 10 mètres minimum.

Redescendre en moins de 3mn au moins à mi-profondeur et y rester 5 minutes. Puis faire au moins un palier de 1 minute à 6 mètres et 5 minutes à 3 mètres (en plus de ce qui est prévu par votre moyen de désaturation). Si la ré-immersion est impossible, mise sous O2 et évacuation.

- **En cas de multi-yoyos** : En cas de remontées multiples, les remontées doivent dans la mesure du possible ne pas dépasser le seuil de 6 mètres.

- **En cas d'interruption de palier obligatoire** :

*Ré-immersion réalisable : redescendre en moins de 3 minutes, poursuivre le palier en ajoutant 3 minutes à 3 mètres.

*Ré-immersion non réalisable en cas de signe d'un possible accident ou plus de 3 minutes de paliers non réalisés : déclenchement des secours.

*Ré-immersion non réalisable sans signe d'accident, si erreur maximale de 3 minutes de palier non fait : période d'observation de 3 heures et interdiction de nouvelle plongée pendant 24 heures. Au moindre signe pouvant évoquer un accident, déclenchement des secours.